



DEPARTEMENT  
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 3 août 2021

L'an deux mille vingt et un le trois août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Estaing s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Date de convocation : 2021      Présents : DIAS Dimitri, COUSERAN Nathalie, MARC Chantal,,  
AYGALENQ Françoise, MOMMEJA Gisèle, GASTALDI Claire,  
Membres en exercice : 11      MONCET Christine, BRUNET Philippe, PRADALIER Jean.  
Excusés ayant donné procuration : REGIS Jean-Pierre à MARC Chantal  
Membres présents : 9      ALAUX Bernard à COUSERA Nathalie  
Absent :  
Suffrages exprimés : 11      Secrétaire de séance : DIAS Dimitri

---

Madame le Maire ouvre la séance.

Le PV du 11 mai 2021 est adopté sans réserve.

DL2021-05-001 – Eclairage public à l'Ouradou

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 2 087,37 Euros H.T. Elle précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 700 €, la contribution de la Commune est de 1 804,84 Euros.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit  $417,47 + 1\,387,37 = 1\,804,84$  €. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 410,89 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 2 504,84 €
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 700,00 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimé à 2 504,84 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 700,00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Un rendez-vous avec le SIEDA pour la programmation 2022 est prévu le mardi 7 septembre 14h.

Madame le Maire rappelle :

- que la dénomination des voies et bâtiments communaux est de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT
- que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du CGCT.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Dans sa séance du 6 décembre 2019, le conseil municipal a décidé de nommer les voies de la Commune et a validé la prestation d'aide à la dénomination et numérotation des voies du groupe La Poste.

La commission Urbanisme Aménagement Voirie, en relation avec la Poste, a participé à plusieurs réunions de travail.

La Poste a fourni rapport d'adressage précisant l'ensemble des voies et leur numérotation qui est présenté au conseil.

A après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- adopte les dénominations de voies ci-après énumérées

Secteur Nord	Secteur Sud	Secteur Estaing
hameau la coursière	rue du pont	rue bélières
lieu-dit la parro	route du combayre	rue du collège
lieu-dit moncan	route de laguiole	venelle du presbytère
route d'annat	rue des bessières	rue tras lo four
lieu-dit le picard	rue de la blanquerie	place françois annat
lieu-dit labro	route d'espalion	chemin du trascal
rue des fontaines	lieu-dit hauterive	quai amiral d'estaing
rue du pradel	mas del rieu	chemin de la paracolte
lieu-dit cauvin	route des vignes	rue du pont
rue de l'école	route de montplaisir	rue du barry
lieu-dit berlin	route du puech	passage lo carreiro
chemin de tabust	chemin du cimal	rue flandres dunkerque
route de perzilles	route de la divinerie	rue d'oultre
route du mas	route de vinnac	rue françois d'estaing
lieu-dit la borie sèche	lieu-dit ladrech	rue de l'aburadou
lotissement le théron	allée du 19 mars 1962	rue henri lesieur
lotissement le malpas	place du foirail	rue saint fleuret
lieu-dit carmarans	route de laguiole	rue méjane
route de l'ouradou		rue de l'avenir
route d'entraygues		place du foirail
route du nayrac		rue du château

		rue basse
		venelle des remparts
		rue françois d'estaing
		place raynaldy
		place valéry giscard d'estaing

## Création de poste

Suite à l'audit du Centre de Gestion de l'Aveyron en besoin organisationnel, il est apparu des contraintes fortes sur le poste administratif : « charge de travail, interruptions fréquentes avec l'APC et le conseil aux élus, contact avec le public constituant des risques pour la santé de l'agent ».

Il est préconisé la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour la gestion de l'agence postale (mi-temps) et d'une partie du secrétariat de mairie (mi-temps). Une offre d'emploi/fiche de poste a été établie pour évaluer les besoins.

Le Centre de Gestion préconise de procéder à la diffusion de l'offre d'emploi afin de créer le poste qui correspondra au grade du candidat sélectionné (adjoint administratif, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe).

Madame le Maire indique que ce poste est un réel besoin compte tenu de la fréquentation de l'agence postale et des contraintes fortes sur le poste de secrétariat de mairie qui en découlent.

Une discussion s'instaure au sein du conseil sur la pertinence d'un temps complet. Mme Marc s'interroge sur le coût pour la collectivité et indique qu'un mi-temps serait suffisant.

Mme le Maire précise que la qualité de service pourra être améliorée avec la création d'un îlot numérique et une amplitude horaire élargie en saison touristique.

Le personnel sera reçu individuellement par la psychologue du travail mi-septembre pour un compte-rendu.

Le travail organisationnel se poursuivra au dernier trimestre.

## DL2021-05-003 – Tarif cantine

La fourniture des repas est assurée par l'espace Angèle Mérici « couvent de Malet » à St Côme d'Olt.

Le tarif facturé à la commune par repas augmente de 2% à compter du 1er septembre 2021.

Madame le maire propose d'appliquer une hausse de 2% au tarif facturé aux familles, soit un nouveau montant de 3.83 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer le tarif unitaire du repas à 3.83 € à compter du 1er septembre 2021.

## DL2021-05-004 – Créances éteintes

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne :

- Boulangerie St Jacques 544.00 €

- PLACAIS Damien 206.00 €
- PITEL Claire 250.00 €
- BERNET Jean-Baptiste 113.00 €

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève donc à 1 113.00 €

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné.

Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DL2021-05-005 – Décision Modificative

Plusieurs mouvements sont nécessaires :

- La demande de la trésorerie relative aux créances éteintes, votée ci-dessus.
- La modification de l'imputation budgétaire des travaux des colonnes enterrées afin qu'ils soient intégrés à l'actif de la Commune.
- Changement de la téléphonie fixe de la mairie et achat d'un ordinateur pour le gîte.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6161 : Assurance multirisque	1 200.00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 200.00 €</b>	
D 2041512 : GFP rat : Bâtiments, installat°	13 300.00 €	
D 2041512 : GFP rat : Bâtiments, installat°	2 000.00 €	
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>15 300.00 €</b>	
D 21538 : Autres réseaux		8 000.00 €
D 2158 : Autres matériels & outillage		13 300.00 €
D 2183 : Matériel de bureau et info.		2 000.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>23 300.00 €</b>
D 2315-259 : Sécurisation postes pêche	8 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>8 000.00 €</b>	
D 6542 : Créances éteintes		1 200.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>1 200.00 €</b>

Point sur les dossiers en cours

- Coworking : le PNR a fait part d'un besoin 1 fois par semaine, l'utilisation est définie par convention
- Atlas biodiversité : notre projet porté par le PNR n'a pas été retenu.
- Rencontre Sdis le 10 septembre à 14h30 - Opération de communication sur le volontariat
- Nettoyage des atterrissements de la Coussane en septembre. Dossier déclaration loi sur l'eau sera envoyé par la Communauté de communes.
- Visite de la secrétaire générale de la Préfecture le 18 août 2021 fin de matinée dans le cadre d'une visite de l'intercommunalité.

**S'ensuit un échange sur les affaires courantes de la commune, Mme le Maire et Monsieur Brunet répondent aux interrogations.**

**PROCES-VERBAL  
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING**

**EMARGEMENT**

**Séance du 3 août 2021**

COUSERAN Nathalie	
BRUNET Philippe	
PRADALIER Jean	
DIAS Dimitri	
MARC Chantal	
MOMMEJA Gisèle	
AYGALENQ Françoise	
GASTALDI Claire	
MONCET Christine	